

Langue des Signes

Que recouvre aujourd'hui le terme de bilinguisme L.S.F./Français ?

PAR CHRISTIANE FOURNIER*

La langue des signes a conquis au fil du temps son statut de langue à part entière. Christiane Fournier, elle-même bilingue depuis l'enfance, présente les différentes phases de cette construction : ses transformations, son rapport avec la langue orale et écrite, son enseignement et les enjeux du bilinguisme.

Depuis presque une trentaine d'années, expériences, créations de classes bilingues, rapports, séminaires, congrès... se sont multipliés pour argumenter sur l'intérêt du bilinguisme pour les enfants sourds et conforter sa mise en œuvre.

Après avoir connu les phases houleuses de reconnaissance de la langue des signes comme langue authentique, puis de sa mise en pratique dans les écoles, s'ouvrirait tout naturellement l'ère de son enseignement et par là même l'existence d'une réelle situation de bilinguisme.

L'évolution de ces étapes est logique mais toute la complexité inhérente à cette problématique freine sa mise en œuvre, car le bilinguisme LSF/Français ne fait pas l'unanimité. De plus, chacun y accroche sa propre conception en fonction de ses propres objectifs. Le point de vue ou les souhaits de parents entendants ou de parents sourds, de professionnels enseignants, orthophonistes ou linguistes ne couvrent pas les mêmes réalités...

En dehors des objectifs personnels, des projets qui sont les vrais moteurs d'un choix d'éducation, au sens strict du terme, la définition du "bilinguisme" va bien au-delà du simple processus d'acquisition et d'utilisation des deux langues, comme le serait une paire de langues anglais/espagnol ou russe/tchèque. Réduire cette problématique au simple aspect linguistique, c'est se voiler la face et nier la multiplicité de tous les paramètres dont il faut tenir compte, et qui engendrent, de ce fait, un maquis de situations différentes.

A cet effet je reprendrai les propos de M. Delhom : " *Le premier piège à éviter ici est sans doute celui de la réduction du problème à un seul de ses aspects : ni les considérations des sciences du langage ou de l'éducation, ni les principes politiques et éthiques de notre société, ni la souffrance, le doute ou la conviction sereine ou offensive des intéressés ne peuvent, à eux seuls, nous ouvrir la porte d'une ou plusieurs réponses nécessairement collectives, car il n'y a jamais de projet, si individualisé qu'il soit, qui ne s'inscrive dans le cadre de l'existant collectif* ".¹

Traiter du bilinguisme implique d'intégrer cet aspect au sein de trois dominantes qui sont : la culture, la langue et l'éducation.

Terme nouveau, concept ancien

L'histoire de l'éducation des jeunes sourds est jalonnée d'événements marquants qui sont à l'origine de nouvelles approches pédagogiques ajustées à tel ou tel mode de communication. Quelles que soient les désignations choisies, les modes de communications convergent vers deux pôles : la langue des signes et le français oral et écrit.

La cohabitation des deux langues a connu des périodes fastes où l'enseignement faisait la part de l'une et de l'autre avec, a-t-on dit, des résultats satisfaisants. Le rejet de la langue des signes dans les écoles daté de 1880 a laissé une trace indélébile dans la communauté sourde. Mais cette nouvelle "vitrine pédagogique" masquait la situation réelle des sourds dans le quotidien. Les sourds, de tout temps, ont signé (avec plus ou moins

de liberté certes), malgré le regard de commisération des entendants. Cette langue, qui a vécu sous le boisseau, a pu se maintenir et resurgir le moment venu.²

Les sourds n'ont jamais abandonné l'idée de faire reconnaître la nécessité d'avoir recours à la langue des signes dans l'enseignement, et même de faire appel à des enseignants sourds.

Cette situation de pidgin, comparable à nos patois régionaux plus que de bilinguisme réel a traversé plus de deux siècles d'histoire.

L'existence de deux systèmes langagiers était donc normale pour les sourds, la pratique était elle plus aléatoire selon les établissements scolaires et les époques.

La nouveauté ne réside pas dans la cohabitation des deux langues mais dans le choix du vocable et par voie de conséquence, dans un nouveau regard revalorisant porté sur la langue elle-même et sur son enseignement.

Tant que la langue des signes figurait dans des textes officiels sous des désignations telles que " *langage mimique* " langage gestuel, langage des signes, l'idée de bilinguisme était difficilement défendable³. Le point d'orgue de cette révolution de langage est l'utilisation officielle du mot " *bilinguisme* " dans le texte de la loi Fabius du 18 janvier 1991. Cette reconnaissance d'une possible éducation bilingue ouvrait la voie à de nouvelles filières éducatives avec une didactique de la langue des signes appropriée, détrô-

nant les situations improvisées des années 80 et 90. Celles-ci ont eu le mérite de faire prendre conscience de cette dualité linguistique, de faire progresser les compétences bilingues des élèves sourds et de souligner la nécessité de créer des structures institutionnelles et de mettre en application de nouvelles méthodes pédagogiques.

Mais permettre est une chose, concrétiser en est une autre.

Sur le plan de la langue, quelle évolution ?

Depuis une vingtaine d'années les études sur la langue des signes se sont multipliées. Elles sont fondamentales pour mieux connaître les structures syntaxiques, la grammaire notionnelle, la composition d'un signe, la sémantique. Si elles sont conformes aux théories linguistiques, certaines applications ou exemples, par contre, ne sont pas toujours adéquats. Ceci est dû à une connaissance insuffisante de la langue par leurs auteurs. Ce ne sont pas les usagers sourds qui réagiront : les écrits des linguistes, le plus souvent, soit ne les intéressent pas soit les dépassent, à l'exception d'une infime minorité. Une thèse, ou tout autre écrit de haut niveau, est un gage de travail de qualité et influence les lecteurs et tout apprenant (généralement des entendants). Le danger des distorsions s'insinue peu à peu, la mise en place de propriétés ou caractéristiques sur seulement trois ou quatre signes finit par faire loi. D'où une mise en garde sur une langue des signes pré-fabriquée et des futurs néo-signeurs qui peuvent demain déteindre sur l'enseignement.

La langue des signes évolue selon deux tendances opposées : l'une constructive donc enrichissante et l'autre, par abandon, oubli, méconnaissance, ce qui provoque des carences. Ne rivalisons pas avec les Danaïdes en remplissant d'un côté et en laissant échapper de l'autre. Ce phénomène s'accroît à chaque génération car la langue des signes n'est pas une langue héréditaire, elle ne se transmet pas par ses pères mais par ses pairs, d'où des abandons, des distorsions inévitables. De plus, les internats d'autrefois engendraient un regroupement géographique

des jeunes sourds dispersés sur le territoire et constituaient par là des viviers pour cette langue. Ils étaient les garants de cette transmission. Aujourd'hui la disparition de ceux-ci (à laquelle s'ajoute une politique d'intégration), constitue les causes profondes de ce remodelage de la langue des signes.

Enrichissement

La langue des signes, telle qu'elle est pratiquée au quotidien dans la communauté sourde s'est enrichie depuis sa reconnaissance au grand jour. Des néologismes fleurissent chaque jour pour évoquer de nouveaux concepts. C'est la preuve que la langue est bien vivante et que ses usagers sont soucieux de pouvoir parler de tout ce qui les intéresse, que se soit dans le secteur médical, social, juridique, politique, culturel, haute technologie...

Ces néologismes se formalisent selon les étymologies classiques du signe :

- par métonymie référentielle comme : chimiothérapie, scanner, e-mail, euro, téléphone portable...
- par symbolisme : Internet, symptôme, accessibilité, autisme, pédophile, numérique, concept, contexte...
- par dactylogologie partielle ou limitée à la configuration de la première lettre : DVD ou LSD, PV, référent, code, réaction...
- par transcodage : garde à vue, cour d'appel, cour de cassation...
- par signes composés : préméditer, infraction, inconscient, abdiquer, formuler...
- par dérivation : raisonnement de raison et de construction, délit et légal de loi, racisme de race, indice de trouver, collègue de camarade...
- ou par transcodage de l'étymologie grecque : schizophrène.

Mais cet enrichissement n'est pas aussi fourni qu'il serait souhaitable dans les disciplines d'enseignement. La situation linguistique rappelle celle du breton où l'obligation de créer 3 000 mots s'était avérée nécessaire afin de permettre aux élèves de passer le bac.

Nous avons donc un point faible.

Même si de nombreux signes se sont créés spontanément ici et là durant les cours de physique, chimie, sciences et vie

ou autre, pour faire face à des situations d'urgence ils restent des "codes" internes à un établissement ; ce procédé multiplie les diversités et ne facilite pas la transmission sur le plan national. Mais la langue est suffisamment riche sur le plan lexical pour expliciter et évoquer tout énoncé en histoire, géographie, sciences ou autre disciplines.

Appauvrissement

Si l'activité créatrice est une nécessité, son aspect anarchique parfois peut jeter le trouble chez les signeurs, surtout chez les plus anciens ou ceux qui appartiennent à des familles de sourds. Si le signe n'existait pas auparavant, il est admis, mais lorsque celui-ci se substitue à un signe existant, il crée une perturbation chez les usagers, comme "motiver" qui s'est substitué à "se réjouir". Il pourrait être considéré comme synonyme, mais le nouveau tente de remplacer l'ancien ce qui est regrettable et même non souhaitable. Lorsque l'on constate l'existence de différents signes, on donne comme explication leur ancienneté ; que dirait-on de l'âge des mots du français ! C'est une réponse simpliste pour ceux qui ne vont pas chercher plus loin. La diversité de certains signes dits régionaux ne renvoie pas forcément au même concept. Au lieu de les éliminer pour n'en sélectionner qu'un seul, il faut comme je l'ai dit maintes fois aux stagiaires sourds : "*garder votre patrimoine linguistique et rechercher les concepts correspondants à tel ou tel signe. En enrichissant votre langue vous nuancez de plus en plus vos propos alors qu'un signe recouvrant une surface sémantique trop large veut tout dire et ne plus rien dire à la fois.*"

J'ai mené plusieurs fois cette expérience lors de stages auprès d'enseignants sourds originaires de différentes régions.

Pour le mot "fidèle" nous avons relevé quatre signes différents, chaque stagiaire justifiant son régionalisme. En fait chacun avait raison, chaque signe renvoyait à une acception de "fidèle" : le chien est fidèle à son maître, être fidèle aux principes de la République, les sourds sont fidèles à la mémoire de l'abbé de l'Épée, les époux se doivent fidélité.

Autre problème lexical : prenons des exemples très courants ; les signes [train] et [gare] // [couleur] et [délicieux] // [classe] et [parce que] // [neuf] et [nouveau] // [condition] et [se venger] // [qui] et [si] // [derrière] et [dernier] // [rue] et [route] // [loisir] et [oisif] // [incapable] et [incroyable]... sont souvent pris l'un pour l'autre. Ceci vient du fait que les distinctions entre les deux signes se gommant. Les adultes arrivent par déduction à retrouver leurs marques mais pas les élèves qui jouent à pile ou face et considèrent ces détails insignifiants. Les étymologies n'ayant pas été explicitées, la ressemblance a favorisé la confusion dans l'exécution. Heureusement que la lecture labiale joue son rôle, en y associant l'éclairage du contexte.

Certes les paronymes existent dans toutes les langues, ce n'est pas pour autant que l'on confond un "cousin" avec un "coussin", un "radeau" avec un "râteau", une "cigale" avec un "cigare". Malgré les erreurs des petits écoliers entendants, les enseignants sont là pour palier ces lacunes et expliquer l'origine de leurs erreurs afin qu'elles ne se reproduisent plus. Dans les cours de langue des signes la méconnaissance de l'aspect formel de chaque signe entraîne la dérive de leur valeur sémantique, ce qui a pour conséquence ce flou qui se perpétue sur la formalisation du signe, alors que dans ce domaine il faudrait de la rigueur. Une telle exigence n'exclut pas, sur l'ensemble d'un énoncé, toute la personnalisation du locuteur, au même titre qu'une personne entendante choisit le registre de ses mots, adopte la prosodie adéquate, agrémentée de son propre accent.

■ D'autres signes qui existaient semblent tomber dans l'oubli. Qui connaît aujourd'hui les signes de [rancœur] et de [rancune], [être clément] - [pouurrir] - [superstitieux] - [craindre]...

■ Deux signes voire trois signes se superposent pour en laisser un seul, conceptuellement plus couvrant : un seul signe pour [pain] et [boulanger], très souvent un seul signe pour [cuir], [plastique] - [carton] - [essence] et [pétrole] - [rue] et [route]...

■ La mauvaise direction du mouvement pour les signes entraîne des confusions sur le plan conceptuel, comme pour [prêter] et [emprunter].

■ [assistante sociale] qui avait son propre signe, se décompose maintenant en deux signes de transcodage sauf dans certaines régions peut-être.

■ Mauvais positionnement sur l'axe des temps de "la veille" d'où une confusion sur le plan du concept donnant l'illusion que "la veille" appartient systématiquement au passé au regard du temps présent.

La dynamique créatrice tend à apporter une solution aux lacunes lexicales de la langue des signes et en même temps s'enferme dans des stratégies non conformes à la genèse des signes et crée de ce fait une situation ambiguë. Un point épineux a souvent été abordé : ce sont les substitutions actuelles des signes existants au nom d'un rejet de tout ce pourrait venir de la langue française, comme si on voulait opérer une chasse à toute influence de près ou de loin du français. Comme tout excès dans un sens comme dans l'autre, on arrive alors à des aberrations.

Des signes très anciens, utilisés depuis des lustres, sont dépréciés parce que leur configuration rappelle la première lettre du mot écrit français. C'est le cas par exemple pour [député], [religion], [raison] [distance] etc. ; ou une forme de transcodage du français comme [belle-mère], [moyen-âge] etc. ; ou bien encore pour des mots de trois lettres où la dactylogogie complète est présente : blé, riz, roi...

Mais alors toutes les langues seraient à expurger du lexique étranger introduit dans le parler quotidien. Si l'on est attentif à notre langue nationale, beaucoup de mots viennent d'ailleurs : de l'espagnol (camarade, embarcation, conquistador, gambas...), de l'allemand (chenapan, trinquer, cobalt, nickel...), de l'arabe (abricot, algèbre, alambic, alezan, hasard...), de l'anglais (un docker, un plaid, un yacht, un week-end...), de l'islandais (geyser), des amériidiens⁴ (toboggan et mocassin), et ainsi des milliers d'autres.

Ce phénomène linguistique est tout à fait classique pour toutes les langues et la langue des signes ne peut y échapper.

Certes, il ne s'agit pas de tomber dans un transcodage ou une dactylogogie substitutifs, comme on le voit dans la pratique d'un certain français signé. La langue des signes serait défigurée et n'aurait plus ses caractéristiques propres ; mais on ne peut réfuter que parfois l'emprunt vers une autre langue peut être un moyen d'enrichissement, et ce qui importe le plus c'est le lien entre le signifiant et le signifié. Ce lien est-il recevable par les usagers ? Si le signe circule et que le message passe, il est adopté car il remplit sa fonction. L'académie entérine les usages, elle ne crée pas les mots.

La configuration des signes rappelant la dactylogogie fait grincer les dents de certains et pourtant, aux Etats-Unis, la dactylogogie est largement présente dans les énoncés signés sans que les interlocuteurs soient perturbés. Ainsi, ils facilitent la transmission des concepts par le biais de la langue anglaise à défaut de signes correspondants en A.S.L.

Dans cette évolution on assiste à deux phénomènes opposés : l'un positif (car constructif) par l'apport des néologismes, l'autre négatif (car lié à des pratiques non codifiées) par manque d'un enseignement basé sur la sémantique et la sémio-

regnifiant es-gnifié.

soD'ouà ségnsmdnégacestifé'un enseigne-

Langue des Signes

entre les deux langues ? Le français est la langue de référence de notre pays, celle de la lecture, de l'appropriation des informations du savoir encyclopédique, de la littérature. Elle doit garder une place très importante et son acquisition, même pour des entendants, n'est pas toujours aisée.

Comment concevoir l'enseignement des deux langues ? Quelles modalités ? Enseignement "de" ou "en" langue des signes ? Quel partage du temps ? Enseignement du français par la voie de l'écrit uniquement ? Enseignement de la langue des signes ? Communication et travail de métalangage ? Travail de méthodes contrastives entre les deux langues pour respecter leurs spécificités mais aussi pour préserver un même vouloir dire et apprendre à déjouer le piège du transcodage ? Enseignement des disciplines fondamentales, avec tout ce qu'elles recouvrent dans leur diversité : mathématiques, physique, chimie, biologie avec en subdivisions [anthropologie, zoologie, botanique, embryologie, génétique, écologie, cytologie, bactériologie, virologie] géologie [la minéralogie, la paléontologie, la géodynamique, la géomorphologie, la géophysique]...

Quelle langue, pour quel lexique ?

Ainsi en minéralogie pour parler des sédiments des différentes roches, le calcaire, les grès, le mica, les schistes, le quartz..., seule la dactylogogie, solution palliative, peut répondre actuellement à ces carences lexicales dans l'attente de l'adoption d'un signe signifiant. Les sourds américains sont les champions de la dactylogogie, leur esprit pragmatique leur permet de trouver des solutions rapides sans piétiner par le biais de discussions interminables qui freinent toute avancée.

Je soulève les multiples questions que de nombreux pédagogues se sont déjà posées.

S'appuyant sur les sciences du langage, de nombreux rapports ou études ont largement démontré l'intérêt de donner le plus tôt possible à l'enfant sourd un

moyen de communication qui lui soit accessible, reproductible et qu'il puisse partager avec d'autres personnes de son environnement, sans attendre de passer par une production sonore à laquelle il doit donner du sens, production sonore qui traduit l'ensemble d'un énoncé. L'appropriation d'une langue première offre à chacun plus de facilités pour une langue seconde, puisque les concepts sont préalablement acquis.

Si un large consensus s'est manifesté autour de ce processus langagier concernant deux langues vocales, la mise en œuvre est loin de faire l'unanimité en ce qui concerne le français et la LSF. Il semble que la langue des signes trouve relativement sa place dans les jardins d'enfants et en maternelle, comme si les grands enjeux de la scolarité et leurs échéances étaient encore loin. Dès que l'on arrive en primaire, les priorités n'étant plus les mêmes, les réticences se font sentir et les réponses sont tout simplement un : "oui mais..." On constate toutefois qu'une multiplicité de pratiques s'est mise en place au nom du bilinguisme. Comme si la seule présence de la langue des signes et de quelques cours suffisaient pour s'octroyer ce label. Certains diront "nous faisons comme nous pouvons et selon nos moyens". C'était certainement vrai il y a une ou deux décennies mais maintenant il est possible de fonctionner tout à fait différemment.

Lorsque le ministère de l'Éducation nationale a proposé un référentiel de compétence, nous avons franchi une première étape fondamentale au regard de notre situation en France : pouvoir analyser la situation secteur par secteur et évaluer les compétences des apprenants. Cette évaluation était et reste indispensable. Elle avait suscité beaucoup d'intérêt mais n'a pas été suivie dans son exécution.

Plusieurs raisons peuvent l'expliquer :

■ L'outil est intéressant, car il donne une échelle des performances de chaque apprenant. Mais il implique une volonté du chef d'établissement, une conduite à tenir de l'équipe pédagogique, et du personnel susceptible de faire passer ces

tests. Peut-être certains craignaient-ils de s'auto-évaluer ? D'autres ne savaient peut-être pas comment procéder. L'outil ne fait pas l'ouvrier évidemment.

■ La précipitation du passage des tests à l'époque n'a pas joué en sa faveur. Il aurait fallu envisager des mesures d'accompagnement. Ces premières évaluations auraient dû faire l'objet de séances d'explications pour les enseignants tests, d'accompagnement pour les équipes moins bien dotées en personnel. La mise en œuvre de ce test, impliquant l'analyse de chaque cas de situation où les deux langues cohabitent, aurait, j'en suis persuadée, suscité des réflexions sur des modalités d'enseignement et créé une dynamique pédagogique et une créativité lexicale amplifiée.

■ Il est indéniable que le changement de situation politique a provoqué des mutations dans les hautes instances administratives. Les priorités des nouveaux venus n'étaient pas forcément les mêmes. Actuellement, cet outil (qui aurait dû être poursuivi par des propositions sur la didactique de l'enseignement de la langue des signes) est au point mort, ou mis entre parenthèses. Les autorités de l'Éducation nationale semblent abandonner la suite de ce travail. Aurions nous donné un coup d'épée dans l'eau ?

Après avoir apporté un espoir sur cet enseignement qui cherche ses appuis et ses stratégies, et même si quelques établissements ont construit de bonnes méthodes pédagogiques, on laisse le champ libre à toutes les formes d'enseignement au titre du bilinguisme et surtout on laisse "faire", sans aucun contrôle d'une autorité compétente en la matière.

A quoi sert la loi Fabius ? A se donner bonne conscience ?

Pendant ce temps là les enfants grandissent et la crédibilité envers la langue des signes s'émousse.

Après plus de trente années d'explications, de persuasions, de démonstrations, de tergiversations, enfin un test à valeur nationale, même s'il était à peaufiner, avait le label de l'Éducation nationale. Au

lieu de réaliser un consensus autour de ce référentiel et de faire pression pour sa mise en place et la suite à donner à cette première étape, c'est-à-dire un programme d'enseignement, certains préfèrent s'adonner aux critiques. Quelle construction positive !

Formation des enseignants de la langue des signes

Au cours des deux dernières décennies le recrutement des enseignants a été très fantaisiste. La bonne volonté et la foi animaient certains intervenants et leur donnaient une émulation pour assumer une activité professionnelle tout à fait nouvelle pour eux. Leur démarche courageuse les honore. Mais trop longtemps pratique de la langue des signes a été confondue avec compétence à enseigner. Des formations ont donc été proposées ici et là, avec des objectifs sensiblement différents, selon les optiques et selon le public visé, plus culturelles ou plus pédagogiques.

Les formations mises en place au CNEFEI à partir de 1986, dont j'avais la charge ont connu des modifications importantes sous l'influence de l'évolution des mentalités, et des exigences du moment. La priorité, à notre sens, était d'apporter à nos stagiaires une réelle formation d'enseignant au même titre que leurs collègues entendants (cours, stages, travaux personnels) et de les préparer à la didactique de l'enseignement d'une langue qu'ils maîtrisaient sur le plan communicationnel, mais dont ils n'avaient jamais fait le travail de métalinguistique.

Un pas de plus s'est amorcé depuis trois ans dans ces formations puisque une licence professionnelle est dispensée à Paris VIII afin de compléter les formations existantes.

Une attente se dessine sur les résultats à venir quant à la valeur de la formation et de l'impact de la qualité de l'enseignement sur les connaissances linguistiques des élèves. Peut-être qu'à ce moment là on ressortira le référentiel !

Place de la langue des signes en classe
Comme pour tout enseignement, il doit s'inscrire dans un projet d'établissement qui en aura précisé les objectifs, les fréquences, les modalités et les compétences attendues des enseignants.

L'enseignant de langue des signes devra, en fonction du groupe qui lui sera confié, évaluer les connaissances de ses élèves en fixant ses propres objectifs à long terme et à moyen terme, en précisant les étapes qu'il envisage d'atteindre.

En fonction des cycles qui lui sont confiés, il doit pouvoir proposer des activités diversifiées. Pour les plus jeunes, les échanges peuvent être centrés sur des jeux de langage, des activités ludiques, des ateliers d'activités manuelles ; les séances d'éducation physique offrent un cadre idéal pour l'organisation du temps et de l'espace, ainsi que la notion de relation avec les autres, notamment par le jeu des ballons. Toutes les occasions doivent être saisies pour favoriser l'expression dans les domaines les plus variés.

Pour des élèves plus avancés, des activités plus centrées sur des thèmes choisis d'un commun accord avec eux : commentaires de documents, d'événements médiatiques, de visites extérieures... Le travail se répartit entre le fond et la forme :

- analyse d'une situation donnée, échanges d'opinions, argumentation
- aspects sémantiques : enrichissement de la langue comme en français par la recherche de synonymes ou de contraires, reformulation d'énoncés en gardant le même vouloir dire, changement de registre, différencier l'explicite de l'implicite, usage de la métaphore...
- études des points de grammaire notionnelle : comment la langue des signes restitue-telle la durée, l'habitude, la probabilité, la simultanéité de deux actions, l'hypothèse, l'irréel du présent ou du passé... ?

A un stade avancé, l'enseignant doit pouvoir demander aux élèves un travail de retour sur la langue française et mener une étude basée sur les méthodes contrastives, sans faire de la pédagogie de la traduction. Il est toujours surprenant

et déstabilisant pour un élève qu'un simple geste voire une attitude puisse avoir la même valeur communicationnelle qu'un énoncé en français construit avec pronom personnel ou article + substantif, verbe, adverbe, groupe circonstanciel... comme : "je regardais fixement le ciel..." ou "je sentis un creux dans la poitrine...", "au pied de mon arbre je me sentais heureux...", "bien campé sur mes pieds je restais perplexe..."

Pour les élèves plus performants, une étude sémiologique viendrait consolider et étayer leurs connaissances sémantiques.

La confrontation de deux langues est nécessaire car elle est source d'enrichissement. Cette tâche incombe, habituellement au professeur de langue "étrangère".

Dans le cas présent, on ne peut prôner le bilinguisme pour les élèves sourds sans leur renvoyer un modèle référent. D'où l'obligation pour un des enseignants d'être bilingue lui aussi, et il apparaît plus logique que ce soit l'enseignant de langue des signes, plus à même de maîtriser les deux langues.

Bilinguisme et culture

Le bilinguisme, à quelques nuances près, semble être complètement installé dans la vie quotidienne des sourds, sans que l'on se pose la question de savoir comment il a pu se constituer. Aux côtés du français (la langue nationale), la langue des signes est une réalité sociale, ferment et pivot de la culture sourde. La cohabitation des deux langues se justifie amplement. En même temps, nous le constatons tous, la part de l'une et de l'autre chez chaque sourd est très variable, selon le degré de surdité, la famille, l'éducation, et le choix de la personne sourde elle-même. C'est au nom de ce choix et de cette liberté individuelle, que je ne comprends pas l'insistance des "ultra-oralistes" ou des "ultra-gestuels".

En prenant des positions extrêmes, les uns et les autres ont au moins le mérite de souligner à leur façon un point essentiel à ne pas négliger, mais en même

temps ils fondent leurs arguments sur des utopies ou des idéologies sans tenir compte de la réalité sociale, de l'hétérogénéité des situations familiales et des capacités de l'enfant à surmonter ou non son handicap. On ne construit pas une pédagogie ni sur l'élitisme ni sur des échecs, mais sur les besoins du plus grand nombre en restant lucides pour des résultats fiables.

Maintes études ont démontré :

- l'importance, pour le tout jeune enfant, d'une communication première qui passe par des canaux non atrophiés pour recevoir et émettre des messages le plus naturellement du monde.
- la nécessité de s'approprier une langue à des étapes normales d'acquisition pour construire le monde environnant, en réinvestissant les outils linguistiques pour pouvoir le nommer et établir une relation avec son milieu et mettre en place les concepts.

L'approche de la communication orale exclusive est peut-être possible pour quelques enfants, mais pas pour la grande majorité. Ce qui implique l'usage ou l'amorce de la langue des signes pour créer ce lien communicationnel indispensable au sein de la famille et donner une langue première sur laquelle se greffera une langue seconde. Il importe de ne pas pour autant occulter la communication vocale, elle nécessite certes des stratégies plus élaborées, plus complexes, les résultats sont plus longs, et moins gratifiants dans l'immédiat.

A l'opposé, des utopistes pensent qu'une éducation par la langue des signes va tout résoudre et que l'apprentissage du français peut se limiter au français écrit seulement.

De quel droit peut-on priver un jeune enfant de la possibilité d'accéder à l'oralisation. De quel droit peut-on enlever l'espoir à des parents d'entendre parler leur enfant ? C'est une insulte aux milliers de sourds qui ont fait des efforts pour arriver à s'exprimer le mieux possible pour tenir une place dans la société. Pourtant l'éducation orthophonique d'antan avait un aspect plus contraignant et plus rigide, et ne ressemble en rien aux tech-

niques actuelles plus personnalisées, plus souples, auxquelles se surajoutent des aides techniques, prothétiques, que les anciens auraient bien aimé connaître. Bien sûr, un certain nombre d'adultes qui ont "subi" les cours d'articulation en ont gardé un mauvais souvenir, pour parfois un piètre résultat ; ils ont dû surmonter ces épreuves en s'adaptant au contexte social sans pouvoir oraliser. Ce n'est pas facile à vivre on peut le concevoir, ils auraient préféré consacrer plus de temps à étudier d'autres disciplines.

N'oublions pas que l'activité centrée sur la production vocable favorise une prise de conscience phonologique incontournable pour la lecture labiale. Je ne connais pas de sourd qui ne l'utilise pas, peu ou prou. La lecture labiale pour le sourd est la canne blanche de l'aveugle. Les temps changent, les situations ne sont pas comparables et on ne peut pas présager des capacités ou incapacités d'un enfant. Il ne s'agit pas de lui donner la voix d'un chanteur d'opéra, on le sait, les qualités vocales des uns et des autres sont très variables, le travail est long, fastidieux parfois, mais les résultats que l'on constate aujourd'hui sont prometteurs.

En outre il ne faut pas voir l'enfant sourd uniquement pendant la période de son enfance. Il va devenir un adulte. Il va chercher à se faire une place dans la société, il va fonder une famille. Quelle image veut-il donner de sa personne ? Où va-t-il chercher ses réseaux d'amis ?

C'est à lui qu'appartient la réponse.

Pour qu'il puisse avoir ce choix, cette liberté, l'école se doit de lui donner le pouvoir d'exercer ce choix, grâce à la maîtrise des deux langues : langue des signes et français oral et écrit, pour son équilibre psychologique, son savoir, et ses relations avec les autres, qu'ils soient sourds ou entendants. ♦

** Anciennement Professeur au CNEFEI de Suresnes - Chargée de Cours à l'école supérieure d'interprétation et de traduction Sorbonne Nouvelle*

1 Dossier : la langue des signes et la problématique du bilinguisme. Courrier de Suresnes. N° 63 -1995

2. Extrait d'un rapport du congrès international des sourds-muets à Paris en 1937. [Les désignations figurant dans cet extrait sont conformes au vocabulaire de l'époque]

"...Les sourds-muets n'ayant pas la prétention de se poser en pédagogue croient pouvoir donner quand même le fruit de leur expérience. Officiellement, la méthode employée en France est l'orale pure et les signes sont censés être inconnus !

...Nous sommes pour la méthode mixte... Comme dans le monde on parle, les sourds-muets doivent apprendre à parler et à lire sur les lèvres, mais comme le signe, la mimique est un moyen d'expression qui leur est propre et qu'on ne peut empêcher, il faut non seulement le tolérer mais s'en servir !

...Nier la puissance d'expression des signes, c'est ne pas les connaître ou mal.

...On nous objectera, comme on l'a déjà fait, que devant la facilité du signe, l'élève se rebuttera pour les difficultés de la parole. Nous répondrons non, si on le prend tout jeune et si le professeur sait maintenir une stricte discipline.

Nous verrions même assez bien, certains cours spéciaux particulièrement abstraits, professés par des sourd-muets sortant du collège... après avoir satisfait aux examens de rigueur, bien entendu. Ainsi le savoir de nos frères serait plus étendu et le niveau général plus élevé. Les « intellectuels » ne seraient plus une infime minorité comme aujourd'hui"...

3. "Le langage des signes est soit un langage mimique soit un langage analytique qui reconstitue les mots à partir d'un alphabet dactylographique. De nombreuses méthodes gestuelles combinent la mimique et la dactylographie auxquelles elles ajoutent le geste symbolique utilisé par tous. Tous ces langages ont en commun de ne permettre la communication qu'entre initiés ; ils ont en outre d'autres limites : la mimique ne peut traduire la très grande richesse d'une langue tandis que la dactylographie est très grande puisque chaque lettre du discours doit être représentée ; C'est pourquoi le choix d'une méthode gestuelle présente de grandes difficultés..." extrait du J.O du 3 avril 1982. Réponse à l'Assemblée Nationale à une question écrite d'un parlementaire.

4. Exemples empruntés à l'ouvrage de Henriette Walter "L'aventure des mots français, venus d'ailleurs". Robert Laffont